

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2024

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO — Bernard VINQUOY– Emilie ENNELIN - Claudine PERTUISOT

Absents : Pauline PAUTHIER - Marie-Christine LARTIGAU (procuration à Alain DALMAZZO) – Fanny FULLOY (procuration à Claudine PERTUISOT) — Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) Bernard ESCHENBRENNER (procuration à M. le Maire) -

Secrétaire : Christine GRASS

D/ 46-07-24 Tarifs cantine, garderie, ALSH

Tarifs 2023 / 2024		Proposition 2024 / 2025	
Cantine	Enfants : 3,22 € / repas Adultes : 6,76 € / repas	Cantine	Enfants : 3,28 € / repas Adultes : 6,89 € / repas
Garderie	2,60 € / jour	Garderie	2,65 € / jour

Tarifs 2023 / 2024				Proposition 2024 / 2025			
Quotient familial	QF < 400 €	400€ < QF < 800€	QF > 800€	Quotient familial	QF < 400 €	400€ < QF < 800€	QF > 800€
Matinée 9h30 à 12h30	2,75 €	2,85€	2,96 €	Matinée 9h30 à 12h30	2,80 €	2,90 €	3,02 €
Après-midi avec goûter 14h à 18h	3,94 €	4,16 €	4,36 €	Après-midi avec goûter 14h à 18h	4,01 €	4,24 €	4,44 €
Matinée + Après-midi	6,13 €	6,44 €	6,76 €	Matinée + Après-midi	6,25 €	6,56 €	6,89 €
Repas	3,22 €			Repas	3,28 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



La secrétaire

Christine Grass

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

17 JUL. 2024

publié le 18/07/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2024

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO — Bernard VINQUOY– Emilie ENNELIN - Claudine PERTUISOT

Absents : Pauline PAUTHIER - Marie-Christine LARTIGAU (procuration à Alain DALMAZZO) – Fanny FULLOY (procuration à Claudine PERTUISOT) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) Bernard ESCHENBRENNER (procuration à M. le Maire) -

Secrétaire : Christine GRASS

**D/ 47-07-24 : Avenant n°22 – AOT allouée à M. DUCASSE – Lot n°1 PLAGE
DE LA CHAMBRETTE**

M. Didier DUCASSE, titulaire d'une A.O.T. pour le lot n°1 de la plage de la Chambrette en vue d'y exploiter un commerce à usage de buvette-restaurant, souhaite pour la saison estivale 2024 bénéficier d'une possibilité de location de ses locaux commerciaux.

L'établissement sera ouvert du 14 juin au 29 septembre 2024 inclus.

Aussi, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer un avenant modifiant l'article 9 de l'A.O.T. accordée à Monsieur DUCASSE lui permettant de louer les locaux commerciaux qu'il possède plage de la Chambrette pour la saison 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE, M. le Maire à signer l'avenant n°22.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



La secrétaire

Christine Grass

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

17 JUL. 2024

publié le 18/07/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2024

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO – Bernard VINQUOY – Emilie ENNELIN - Claudine PERTUISOT

Absents : Pauline PAUTHIER - Marie-Christine LARTIGAU (procuration à Alain DALMAZZO) – Fanny FULLOY (procuration à Claudine PERTUISOT) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) Bernard ESCHENBRENNER (procuration à M. le Maire) -

Secrétaire : Christine GRASS

D/ 48-07-24 Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

M. le Maire informe le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, des documents qu'il a pu être amené à signer par la délégation donnée lors du conseil municipal du 25 mai 2020.

- **Signature d'une convention relative au déploiement des missions du bus en +**
Avec le Département de la Gironde afin de faciliter l'accès au soin, au droit et aux services déployés dans les « Maisons du département pour les solidarités » pour les personnes qui en sont les plus éloignées pour des raisons géographiques et / ou psychosociales.
La commune s'engage à communiquer auprès de la population le calendrier et les modalités d'accès au bus en +, met à disposition une salle à la maison des associations, autorise le stationnement du bus.
Le département s'engage à déployer les missions identifiées comme prioritaires, à gérer les rendez-vous, à privilégier des temps de passage réguliers

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Le secrétaire

Christine GRASS

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

17 JUIL. 2024

publié le 18/07/24

33544

LE VERDON SUR MER - Budget Communal M14-

DM 2024

Code INSEE

Budget Communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	24/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 1er juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jacques BIDLUN, Maire.

Objet : D/49-07-24 Décision modificative n°2 – budget général

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS - Francis CAUDERLIER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Bernard VINQUOY – Alain DALMAZZO – Claudine PERTUISOT – Emilie ENNELIN
Absents : Pauline PAUTHIER – Marie-Christine LARTIGAU (procuration à Alain DALMAZZO) – Fanny FULLOY (procuration à Claudine PERTUISOT) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Bernard ESCHENBRENNER (procuration à M. le Maire) –
Secrétaire : Christine GRASS

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		989.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		989.00 €
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		4 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 500.00 €
D 65888 : Autres	989.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	989.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		989.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		989.00 €
R 1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.		3 511.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		3 511.00 €

Signataires : GRASS Christine

, secrétaire



Certifié exécutoire par Jacques BIDLUN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Le Verdon-sur-Mer, le 01/07/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

08 JUIL. 2024


Jacques BIDLUN
MAIRE
DU VERDON-SUR-MER

publié le 18/07/24